

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU MARDI 12 OCTOBRE 2021

Compte-rendu : affiché au siège de la CAPCA du 14/10/2021 au 14/12/2021

Début de séance : 18h35

Secrétaire de séance : Véronique CHAIZE

Présents : 20
Procurations : 0
Votants : 20

DÉLIBÉRATION n°2021-10-12/227 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDÈCHE POUR LE CALCUL DES ALLOCATIONS DE RETOUR À L'EMPLOI

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le projet de convention pour le calcul des ARE, ci annexé, à passer avec le Centre de Gestion de l'Ardèche ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION n°2021-10-12/228 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CRÉATION D'UNE BUVETTE AU STADE DE CINTENAT À SAINT-ETIENNE-DE-SERRES

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 20 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Approuve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'État, la Région Auvergne Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

18h44 : Arrivée de Bernard BROTTE

Présents : 21
Procurations : 0
Votants : 21

DÉLIBÉRATION n°2021-10-12/229 : ÉTUDE DES SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT DES COMMUNES DE BEAUCHASTEL ET D'ALISSAS

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- Décide de ne pas classer les ouvrages privés de séparation de parcelles situés dans la traversée d'Alissas, ces derniers étant incompatibles avec une fonction de protection ;
- Décide de poursuivre la réalisation de l'étude de danger sur la partie aval du système d'endiguement de Beauchastel, préalable à la reconnaissance officielle de ces ouvrages et à leur gestion ultérieure. Pour ce faire, il est convenu de compléter le diagnostic visuel de l'ouvrage, par un diagnostic géotechnique approfondi et de solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des services de l'Etat pour sa réalisation.

DÉLIBÉRATION n°2021-10-12/230 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU SEIN DU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ARDÈCHE POUR LA RÉALISATION DE PERMANENCE POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT RÉNOFUTÉ CENTRE ARDÈCHE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention,

- **Approuve** le principe de la réalisation de permanences du SPPEH Rénofuté Centre Ardèche dans les locaux du CAUE de l'Ardèche, 2bis Avenue de l'Europe Unie – 07001 Privas Cedex ;
- **Approuve** la convention annexée définissant les modalités de mise à disposition de locaux au sein du CAUE de l'Ardèche ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer ladite convention.

DÉLIBÉRATION n°2021-10-13/231 : APPROBATION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LA RÉALISATION D'UNE VOIE VERTE DANS LA VALLÉE DE L'OUVÈZE

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le plan pluriannuel d'investissement ci-joint concernant la réalisation

DÉLIBÉRATION n°2021-10-12/232 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'HABITAT POUR LE FINANCEMENT D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE ET DE LA VILLE DE LA VOULTE-SUR-RHÔNE DANS LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE RÉSORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE IRRÉMÉDIABLE OU DANGEREUX (RHI) ET DU TRAITEMENT DE L'HABITAT INSALUBRE RÉMÉDIABLE OU DANGEREUX, ET DES OPÉRATIONS DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE (THIRORI) SUR L'ÎLOT FOMBARLET

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Prend acte** de la décision de lancer les études complémentaires pour la faisabilité de la mise en place d'un dispositif de RHI ou THIRORI sur l'îlot 2 Fombarlet ;
- **Approuve** le plan de financement présenté ;
- **Autorise** le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat et des autres financeurs ;
- **Autorise** le Président à signer tout document en lien avec les demandes de subventions correspondantes.

DÉLIBÉRATION n°2021-10-13/234 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE RHONE-ALPES ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve** le projet de convention de partenariat, ci annexé, à passer avec l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION n°2021-10-13/235 : CONVENTIONS D'INTERVENTION DANS LE CADRE DE L'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE 2021/2022

Le Bureau, après en avoir délibéré, par 21 pour, 0 contre et 0 abstention :

- **Approuve et autorise** le Président à signer les conventions ci-annexées à intervenir avec :
 - o La Régie Autonome Personnalisée du Théâtre de Privas pour un montant de 48 464€ TTC ;
 - o Le CAUE de l'Ardèche pour un montant de 1500 € TTC ;
 - o L'Agence pour le Développement des Métiers d'Arts pour un montant total de 9 330 € TTC ;
 - o Le Conservatoire de Privas pour un montant de 9 355 € TTC ;
 - o La Médiathèque de Privas pour un montant de 142 € TTC ;
 - o L'Université Populaire Centre Ardèche pour un montant de 1320 € TTC ;
 - o L'Office de Tourisme Ardèche Buissonnière pour un montant de 560 € TTC ;
 - o La Compagnie Lardenois pour un montant de 11 719 € TTC ;
 - o La Fédération des Œuvres Laïques pour un montant de 1 080 € TTC ;
 - o L'association Maisons Paysannes Ardéchoises pour un montant de 900 € TTC.

Fin de séance : 19h21

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PRIVAS CENTRE ARDÈCHE

1 rue Serre du Serret, BP 337 – 07 003 Privas Cedex

Téléphone : 04 75 64 07 07 / Fax : 04 75 30 53 94 / agglo@privas-centre-ardeche.fr / www.privas-centre-ardeche.fr